

Mesdames, Messieurs le Conseil du Vélo Bassin, Monsieur le Co Président Pierre Guibert,

Préambule : Un Etat défaillant, des Maires du Bassin solidaires et sourds au sein du Sybarval en matière de mobilités alternatives (urbanisme).

En premier lieu, la liste Arcachon Avenir est particulièrement sensible à votre interpellation.

La France est très en retard sur l'usage du vélo au quotidien, et les « stop and go » de la politique nationale est une catastrophe (voir budget 2026). La majorité gouvernementale est très loin d'avoir mis les moyens pour atteindre l'objectif affiché d'une part modale du vélo de 12 %. C'est paroles et paroles.

Dans la même logique, le Sybarval en présentant le Scot pour le Bassin d'Arcachon en 2023 a fait du report modal le parent pauvre de l'urbanisme. La conséquence est l'absence d'identification **d'emplacements réservés** permettant d'anticiper sur le développement des voies express pour le vélo (à décliner dans les PLU). A contrario, le Scot va même jusqu'à prévoir une autoroute jusqu'à Arcachon traduisant la culture tout automobile du Bassin d'Arcachon.

Pour votre information, nous avons appuyé les associations environnementales qui conteste le Scot notamment pour les carences de schémas au regard des règles du Sraddet qui auraient dû être mis en place pour faciliter le report modal. Nous espérons que le Scot sera annulé et que nous pourrons le rebâtir dans la mandature 2026/2032.

Faillite de l'État, et carences profondes des Maires du Bassin (et en premier lieu du Maire d'Arcachon) pendant la mandature 2020/2026 pour mettre en œuvre un vrai report modal situent le contexte dans lequel s'inscrivent vos questions pour Arcachon

La liste Arcachon Avenir mettra tout en œuvre pendant la mandature 2026/2032 pour agir en faveur d'un développement des mobilités actives et peser dans le débat. Le green washing où l'on profite de travaux routiers pour faire des bouts de pistes cyclables ou trottoirs cyclables ne sera pas dans notre logiciel. Il était celui de la majorité en place. C'est une catastrophe que seule l'illusion du ruban coupé cache.

Question 1 : Mettre en place un « système intégré vélo/marche » à Arcachon pour favoriser les mobilités actives avec les Arcachonais et un Adjoint Référent Mobilité Active

La question des mobilités actives à Arcachon sera une des priorités de la première année de mandature. Un Adjoint sera désigné pour le piloter.

Nous mettrons en place un groupe de projet avec les citoyens tirés au sort pour établir **un schéma de développement de la pratique du vélo à Arcachon**. Ils seront entourés d'experts que nous irons puiser à la FUB, mais aussi de scientifiques, du Cerema. Nous espérons que vous nous aiderez dans l'élargissement de l'identification des ressources.

Ce schéma visera un report modal de 12 % à l'horizon 2040 (échéance du Scot) en assurant les continuité et la sécurité des usages.

Le travail de concertation portera sur

- les continuités cyclables,
- la sécurité des cyclistes,
- les stationnements et la lutte contre le vol,
- les stationnements dans l'habitat et éventuellement des parcs vélos publics sécurisés,
- les aides à l'achat de vélo électriques/cargo.

En fonction, le Conseil Municipal arbitrera en 2027 et **adoptera un plan vélo portant un système vélo accompagné d'un plan de financement pluri annuel.**

Nous accompagnerons ce plan d'un système d'évaluation (comptages, accidentologie...).

Question 2 La continuité avec les communes voisines. Une (ou des) voie express à l'échelle de la COBAS

L'Adjoint aux mobilités actives d'Arcachon sera Conseiller Communautaire. Il aura la vision globale.

Le développement de l'usage du vélo intègre une composante majeure dans les choix : le temps pour parcourir une distance.

Dans la mentalité des Maires actuels, le vélo n'est pas une priorité. Les liaisons inter communes se font en aménageant le long des routes des voies cyclables. Il est évident qu'entre une voiture et un **vélo dans un contexte où en plus il doit aux intersections rendre priorité à la voiture**, le temps de parcours le plus rapide est la voiture.....sauf parfois en été (d'où l'idée géniale du maire d'Arcachon de remplacer la 2 voies actuelle par une autoroute). La voiture doit être gagnante.

L'exemple de la liaison Arcachon/ La Teste/ Gujan Mestras est révélatrice de cette logique (le long de l'A660).

La liste Arcachon Avenir porte une tout autre vision, avec **des voies express intercommunales garantissant des temps de parcours rapide.**

Avec la même méthode de démocratie participative qu'à la question 1, le groupe projet travaillera sur les différentes options pour aboutir à un projet de voie express avec priorité aux vélos.

Nous le soutiendrons à la COBAS, autorité organisatrice des mobilités.

Nous pèserons pour la mise en place d'un budget voie express vélo de la COBAS, qui doit une priorité. Entre le choix de financer l'autoroute à la place de l'État et assurer une priorité aux mobilités actives au titre des compétences obligatoires de la Cobas, il n'y aura pas débat pour Arcachon Avenir.

Question 3 : Les conflits d'usage, de la concertation et de la clarté

C'est une question complexe. Pour l'instant elle s'inscrit dans un paysage où la voiture et les piétons ont leurs propres espaces (routes, trottoirs, passages protégés). **L'orphelin est le vélo, le mal aimé.**

A contrario, Arcachon Avenir avec les actions menées aux questions 1 et 2 pense que les mentalités peuvent évoluer. Elles ont déjà bougé. La méthode de concertation retenue avec les citoyens doit avoir un véritable effet de levier pour les limiter.

En hiérarchisant les espaces, et en accordant à chacun la même attention, nous pensons que les conflits d'usage peuvent s'améliorer. La question est souvent le temps de parcours. C'est un débat majeur que nous aurons dans le groupe projet citoyen.

Nous serons favorables à la multiplication de vraies zones 30 et intraitables sur les débridages de moyens de transports électriques.

Soyons conscient que cette question doit être traitée dans le temps long, avec clarté, et nous serons défavorables à la multiplication des trottoirs partagés source naturelle de conflit, le vélo étant encore sur un territoire d'un autre usager.

Question 4 : la place des associations

Notre méthode s'appuie sur les associations et la démocratie participative. Nous espérons vous avoir convaincu que vous serez essentiels dans le succès des ambitions d'Arcachon Avenir.

Seule l'intelligence collective permettra de progresser rapidement. Le temps des décisions unilatérales et autoritaires dans le bureau du Maire doit cesser.

En vous en souhaitant bonne réception et en formant le vœu que le sort des urnes nous permettra d'établir des échanges fructueux.